

## PLAN NATIONAL DE FORMATION 2020 La DGALN vous propose l'action de formation n° 20-264

### PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION BATIMENT-CONSTRUCTION

#### Ambassadeurs des matériaux biosourcés : sensibiliser et conseiller les acteurs de la construction

Pour vous inscrire à la session de Rouen: [http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id\\_session=16994](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=16994)

Pour vous inscrire à une autre formation: <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :

<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

#### QUAND ?

**Les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2020**

Date limite d'inscription : le 15 septembre 2020

#### OÙ ?

**C.A.U.E de la Seine-Maritime  
27, rue François Mitterrand  
76142 Petit-Quevilly**

#### *vos contacts à la DGALN*

maîtrise d'ouvrage : DGALN/DHUP/QC2

chef de projet : Laure TRANNOY

[laure.trannoy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laure.trannoy@developpement-durable.gouv.fr)

DGALN- Sous-direction de la performance

Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation

#### *vos contacts au CVRH*

chef(fe) de projet : Valérie CARRIÉ-LABAUME  
02 35 68 92 22 – 07 64 43 35 78

[valerie.carrie-labaume@developpement-durable.gouv.fr](mailto:valerie.carrie-labaume@developpement-durable.gouv.fr)

#### *les objectifs de la formation*

- Avoir connaissance de ce que sont les matériaux de construction biosourcés et lesquels sont disponibles sur leur territoire.
- Être en mesure de « porter l'intérêt des matériaux de construction biosourcés » au sein de leur structure notamment en matière de commande publique, mais également à l'extérieur.
- Être en capacité de sensibiliser les entités publiques à l'intérêt des matériaux de construction biosourcés sur leur territoire, en vue de devenir conseil.
- Permettre l'utilisation d'un langage commun de base et la création d'un réseau des ambassadeurs qui permettra aux anciens stagiaires de se perfectionner sur cette thématique et de devenir conseiller en la matière.
- Être un lieu d'échanges entre les stagiaires qui pourront exprimer les avancées et freins au sein de leurs différentes entités.

#### *le public concerné*

– Cette formation s'adresse aux agents des services des MTES/MCTRCT ainsi qu'à ceux d'autres structures publiques ou parapubliques telles que collectivités, parcs nationaux/régionaux, organismes remplissant des missions de service public, agences territoriales..., en contact avec des maîtres d'ouvrage et/ou exerçant une mission de conseil et d'appui à des projets de construction, rénovation.

#### *les pré-requis*

- Connaissances générales en bâtiment.

## **CONTEXTE**

Au-delà de l'utilisation du bois dans la construction, les matériaux biosourcés, issus de la biomasse d'origine végétale ou animale, représentent une large gamme d'usages pour le bâtiment : isolants, granulats pour béton et mortier, panneaux de particules ou de fibres végétales, matériaux composites à base de fibres végétales et chimie du bâtiment.

Les biosourcés présentent l'avantage d'être renouvelables et sont capables de stocker le carbone atmosphérique par photosynthèse. Généralement en situation de filières de proximité, le déploiement des solutions constructives à base de biosourcés permet de dynamiser l'économie territoriale.

Le développement des matériaux biosourcés est un axe pour atteindre la transition écologique. L'article 14 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dit que « L'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments. »

La performance environnementale et le stockage carbone des matériaux de construction biosourcés est à nouveau reconnu dans l'article 181 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique : « Les performances énergétiques, environnementales et sanitaires des bâtiments et parties de bâtiments neufs [...] répondent à des objectifs d'économies d'énergie, de limitation de l'empreinte carbone par le stockage du carbone de l'atmosphère durant la vie du bâtiment, de recours à des matériaux issus de ressources renouvelables ».

Au niveau régional, les DREAL sont engagées dans une démarche concrète de structuration et de développement économique de filière aux côtés des professionnels et des collectivités. C'est pourquoi elles sont fortement impliquées dans la tenue des formations ambassadeurs biosourcés et travaillent de concert avec les CVRH pour le montage de ces formations.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **Intervenants :**

Intervenants issus du domaine professionnel privé, public et/ou associatif.

### **Programme :**

- Prescrire les écomatériaux
- Comment respecter les aspects réglementaires et juridiques dans les appels d'offres ?
- Cadre assurantiel
- Expérimentation E+C- et la future RE 2020
- Construction avec des bois locaux
- Construction Chanvre
- Construction Paille
- Construction Terre